MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de méthode

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2023-453** **12/07/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPOFE/N2010-2154 du 19/10/2010 : Baccalauréat professionnel spécialité "Agroéquipement " : Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel.
DGER/SDPOFE/N2013-2059 du 29/04/2013 : Baccalauréat professionnel spécialité " Agroéquipement " : Grille nationale d'évaluation pour les candidats hors CCF à l'épreuve E7 " Pratiques professionnelles "
Cette instruction modifie :
DGER/SDPFE/2021-481 du 24/06/2021 : attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première en application de l'arrêté du 22 décembre 2020 fixant l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2022
DGER/SDPFE/2022-575 du 27/07/2022 : modification de l'annexe 3 de la note de service N°DGER/SDPOFE/2021-481 du 24 juin 2021, diffusant la liste des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF), positionnées en classe de première des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture à compter de la session d'examen 2023.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité « agroéquipement » du baccalauréat professionnel délivré par le MASA

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt Directions de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : La présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d’examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales/ évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « agroéquipement » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Textes de référence : Arrêté du 21 mars 2023 portant création de la spécialité "agroéquipement" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel des baccalauréats professionnels délivrés par le MASA (hors UC)

La présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d'examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales / évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « agroéquipement » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Partie 1 : Cadre général des modalités d'évaluation en Bac professionnel

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, quatre concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des spécialités du baccalauréat professionnel et trois les capacités professionnelles propres à la spécialité.
L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification.
L'examen est organisé selon diverses possibilités :
- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- En évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) uniquement, pour les candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (CRPM D337-74)

Conformément à l'article D 337-78 du Code de l'Education, « les candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues au 1° de l'article D. 337-69 affectées de leur coefficient sont déclarés admis, après délibération du jury.
Les candidats dont la moyenne générale est inférieure à 8 sont déclarés ajournés. Ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel sont autorisés à se présenter à l'épreuve de contrôle prévue au 2° de l'article D. 337-69. »

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités, par le candidat.

Quelques définitions :
Bloc de compétences : La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'art. L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. » *Définition issue de la note relative aux blocs de compétences rédigée par France Compétences*

Capacités : Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements. Elle désigne le fait d'être capable, d'avoir l'aptitude ou le potentiel en vue d'une action.

L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :
- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT)

Critères : Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif. Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. Ils devront être complétés dans les grilles d'évaluation des ECCF par des indicateurs, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Ils doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.
Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée spécifique. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en annexe 4.
Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :
- un contexte professionnel ou social,
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat.
Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents, du tronc commun ou du domaine professionnel. Dans ce cas, l'équipe pédagogique met en place autant de grilles qu'il y a d'ECCF concernées.

Les évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) sont constitutives d'épreuves d'examen, au même titre que les évaluations ponctuelles et concourent à la délivrance du diplôme
Sous la responsabilité du chef d'établissement, le coordonnateur et l'équipe pédagogique :
- Sont autonomes pour la mise en œuvre de la formation dans le respect du référentiel de diplôme et des notes de service relatives aux modalités d'évaluation,
- Proposent le plan d'évaluation prévisionnel qui participe à la délivrance du diplôme,
- Mettent en œuvre le plan d'évaluation prévisionnel validé avec le jury.

Le **plan d'évaluation prévisionnel (PEP)** est l'outil indispensable et fondamental à la mise en œuvre du CCF. C'est un outil prévu par la réglementation qui constitue un **contrat** entre l'établissement et le jury mais aussi avec les apprenants. Il est le fruit d'un nécessaire travail collectif.

Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Partie 2 – Indications de cadrage des épreuves validant les capacités professionnelles du Baccalauréat professionnel Agroéquipement :

2.1. Présentation des trois épreuves et des modalités d'évaluation

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		Coef
			Candidats en CCF	Candidats hors CCF	
E5 : Choix techniques	B5	*C5 - Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions*	1 EPT		2
E6 : Expérience en milieu professionnel	B6	*C6 - Organiser un chantier en mobilisant des agroéquipements*	1 EPT		3
E7 : Pratiques professionnelles	B7 B8 B9 B10	*C7 - Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques* *C8 - Mettre en œuvre des équipements en sécurité* *C9 - Réaliser des opérations de maintenance* *C10 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers*	7 ECCF	1 EPT	5

2.2. Epreuve E5 « Choix techniques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C5.1 Identifier les éléments d'un contexte professionnel préalablement à la réalisation d'une opération culturale	- Identification des éléments du contexte d'intervention - Identification des caractéristiques et des performances des équipements - Identification des ressources naturelles communes mises en jeu dans la situation
C5.2 Raisonner le choix d'équipements pour une opération culturale en prenant en compte les transitions	- Pertinence des choix proposés au regard du contexte et des ressources naturelles communes - Cohérence du raisonnement - Pertinence des propositions d'adaptation et/ou d'évolution en lien avec les transitions

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus.
Elle est commune aux candidats en CCF ou hors CCF et est affectée d'un coefficient 2.

Modalités :
L'épreuve E5 permet d'évaluer l'aptitude du candidat à :
- prendre en compte des éléments d'un contexte d'entreprises[1] pour formuler une réponse technique
- proposer un choix de nouvel équipement, et/ou une adaptation de l'équipement existant ou une adaptation de l'itinéraire technique (ITK) en lien avec les équipements ;

Le sujet s'appuie sur des situations professionnelles concrètes et authentiques. Il intègre les transitions dans un objectif de préservation des ressources naturelles communes.

Attendus de l'épreuve :
- Identification des éléments du contexte en lien avec la commande
- Identification des caractéristiques et des performances du parc existant, et des spécificités de l'entreprise[1]
- Appropriation du contexte d'intervention
- Cohérence du raisonnement
- Choix argumenté d'un équipement et/ou d'adaptation et d'évolution de l'équipement ou de l'ITK en lien avec les équipements, au regard du contexte agro-écologique et des transitions.

Examinateurs :
- un enseignant de STAE/productions végétales

- un enseignant de STE/agroéquipement

Grille d'évaluation en annexe 1.

2.3 : Epreuve E6 « Expérience en milieu professionnel »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser un chantier mobilisant des agroéquipements »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C6.1 Préparer un chantier	- Appropriation de la commande, des enjeux et objectifs - Choix de la stratégie d'intervention et planification en s'appuyant sur la réglementation - Estimation des coûts
C6.2 Réaliser le suivi d'un chantier	- Organisation du suivi - Qualité de la réalisation - Respect des contraintes et de la réglementation - Proposition de pistes d'amélioration

[1] Une entreprise s'entend dans ce module comme une exploitation, une ETARF, une CUMA, ou autre structure permettant de passer commande de travaux.

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat.
Elle est commune aux candidats en CCF ou hors CCF et est affectée d'un coefficient 3.

Modalité :
La durée totale de l'épreuve est de 25 minutes et se déroule en deux temps :

- 10 minutes de présentation par le candidat en s'appuyant éventuellement sur un support de son choix (un diaporama, un support technique…)
- 15 minutes d'entretien avec le jury

Attendus de l'épreuve
- mettre en évidence l'organisation du chantier en lien avec le contexte particulier de l'entreprise[2] ou autre structure[1].
- identifier et analyser des points forts et des points faibles de l'organisation du chantier, suivant les différentes dimensions de la durabilité,
- proposer des pistes d'évolution de l'organisation du chantier en lien avec le contexte particulier de l'entreprise en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité.

Production du candidat
Le candidat produit un dossier écrit obligatoire individuel de 20 pages maximum (annexes comprises) qui s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) lors des périodes de formation en milieu professionnel.
Le candidat restitue un chantier mobilisant des agroéquipements vécu au cours de la période d'au moins 6 semaines dans une même entreprise du secteur des agroéquipements[1].
Le dossier comprend :
-Une présentation de l'entreprise et son fonctionnement de 2 pages maximum.
-Une présentation de la réalisation et du suivi d'un chantier comprenant la mise en évidence du positionnement du chantier dans le processus de production, l'explication et la justification de l'organisation du chantier.
- Un bilan du chantier, afin de rendre compte au commanditaire, comprenant l'identification des points (forts et/ou faibles) de cette organisation de chantier en lien avec différentes dimensions de la durabilité et la justification technique et économique des choix retenus pour ce chantier.

S'il le souhaite, le candidat peut disposer pendant le déroulement de l'épreuve d'un exemplaire de son dossier et/ou de notes personnelles manuscrites ou dactylographiées qu'il aura apportées le jour de l'épreuve.
La salle d'interrogation est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un PC

Le dossier est remis par le candidat en 3 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par la MIREX pour transmission préalable aux examinateurs. La date de remise des dossiers, définie nationalement, est précisée au candidat par la MIREX. Tout candidat qui n'aura pas transmis son dossier à la date et selon les modalités définies par la MIREX ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

[2] Une entreprise s'entend dans ce module comme une exploitation, une ETARF, une CUMA, ou autre structure permettant de passer commande de travaux.

Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel, mais il est le support de l'évaluation orale.
Examinateurs :
- un enseignant de SESG/gestion d'entreprise de la spécialité,
- un enseignant de STE/agroéquipements de la spécialité,
- un professionnel du secteur.
L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale critériée (cf. annexe 2)

2.4. Epreuve E7 « Pratiques professionnelles »

Cette épreuve valide les capacités des blocs 7, 8, 9 et 10.

Capacités globales	Capacités intermédiaires	ECCF	Coefficients
C 7 : Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques	C 7.1 : Caractériser les technologies utilisées dans les équipements mobilisables sur le chantier	ECCF E7.1	1
	C 7.2 : Raisonner le choix des technologies dans un contexte de transitions	ECCF E7.2	0,5
C 8 : Mettre en œuvre des équipements en sécurité	C 8.1 : Conduire un automoteur en sécurité	ECCF E7.3	0,75
	C 8.2 : Mettre en œuvre un équipement lors de travaux mécanisés	ECCF E7.4	0,75
C9 : Réaliser des opérations de maintenance	C 9.1 : Réaliser un diagnostic	ECCF E7.5	0,5
	C 9.2 : Réaliser des opérations de maintenance courante	ECCF E7.6	1
C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		ECCF E7.7	0,5

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 5.

Préambule :
Dans le descriptif des modalités d'évaluation, on entend par « pratique explicitée » une évaluation comportant une partie pratique réalisée sur le terrain et un entretien oral d'explicitation
La pratique et son explicitation doivent se tenir dans un pas de temps garantissant la cohérence de l'évaluation certificative.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E7 se compose de 7 ECCF

Capacité C7 « Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques » : 2 ECCF

ECCF E7.1 : Évaluation de la capacité C7.1 « Caractériser les technologies utilisées dans les équipements mobilisables sur le chantier »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C7 Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques	C7.1 Caractériser les technologies utilisées dans les équipements mobilisables sur le chantier	- Appropriation des éléments de technologie mis en œuvre dans le cadre du chantier - Exploitation de documents et de mesures - Analyse et explications du fonctionnement des équipements en situation

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une évaluation pratique/écrite d'une durée de 2h30 portant sur l'étude d'un support technique étudié durant la formation, dans le cadre d'un chantier, par l'ensemble des apprenants. Le candidat s'appuie sur un dossier élaboré par les enseignants, constitué de documents ressources.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de STE/agroéquipements et un enseignant de sciences physiques, à l'aide d'une grille critériée bâtie à partir des critères figurant dans le référentiel.
Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

La période d'évaluation est l'année de Terminale.

Attendus de l'ECCF :

- Appropriation d'éléments de technologies mis en œuvre dans le cadre d'un chantier
- Analyse de fonctionnement de sous-ensembles techniques
- Mise en œuvre d'un raisonnement
- Exploitation de documents et de mesures
- Explication du fonctionnement global des équipements en situation

Déroulement de l'ECCF

Cette ECCF d'une durée de 2h30 se décompose en trois temps :

- Un temps d'appropriation des documents ressources (présenté sous forme d'un dossier) dont le temps de lecture ne pourra excéder 30 minutes
- Un temps de composition écrite portant sur les technologies utilisées dans les équipements mobilisés sur le chantier dont le temps ne pourra pas excéder 1h30.
- Un temps de réalisation pratique en lien avec les équipements mobilisés sur le chantier (réglages, prises de mesures, …) dont le temps ne pourra pas excéder 1h.

Les technologies mobilisées dans les équipements supports de l'évaluation relèvent des domaines hydraulique, thermique, thermodynamique, électricité, électronique et mécanique

Au moins une des 2 parties (écrite ou pratique) doit inclure un temps de traitement d'une tâche complexe /question de synthèse permettant de traiter le fonctionnement du système

*définitions de tâche complexe :

Une tâche complexe nécessite un raisonnement avec plusieurs étapes. Il s'agit d'une tâche dont la résolution amène l'élève à utiliser, en les articulant, des ressources internes (culture, capacités, connaissances, attitudes, vécu...) et externes (aides méthodologiques, protocoles, fiches techniques, ressources documentaires ou autres...). Elle demande à l'élève de mettre en œuvre un ensemble de capacités variées ciblées par l'enseignant.

ECCF E7.2 : Évaluation de la capacité C7.2 « Raisonner le choix des technologies dans un contexte de transitions »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C7 Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques	C7.2 Raisonner le choix des technologies dans un contexte de transitions	- Prise en compte du contexte - Justification des technologies au regard des contraintes et du contexte agro-écologique

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une évaluation écrite de 1h construite à partir de visites d'exploitations, d'installations ou d'entreprises. Cette évaluation vise à vérifier l'aptitude de l'apprenant à appréhender l'intégration des transitions dans l'évolution des systèmes technologiques et de leur mise en œuvre.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de STE/agroéquipements et un enseignant de sciences physiques à l'aide d'une grille critériée bâtie à partir des critères figurant dans le référentiel.
Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

La période d'évaluation est la fin d'année de première.

Attendus de l'ECCF

- Prendre en compte le contexte
- Expliciter les informations prélevées, les références mobilisées pour faire les choix
- Justifier scientifiquement les choix opérés
- Formuler une analyse critique des choix techniques dans le contexte de transitions.

Déroulement de l'ECCF

Cette ECCF prend appui sur une ou plusieurs visites préalables d'entreprise, d'exploitation ou d'installation mettant en œuvre les transitions dans l'évolution de leurs systèmes technologiques. Des séances pluridisciplinaires peuvent être mobilisées à cet effet.

Un temps d'exploitation des informations recueillies lors de la visite est organisé par les deux enseignants, il permet de répondre aux questions, de lever les incompréhensions des apprenants et de maintenir une équité entre eux. Les documents issus de ce temps d'échange peuvent être regroupés sous la forme d'un Portfolio.

Le traitement de la thématique proposée amène l'apprenant à s'appuyer sur :

- Les visites effectuées en amont de l'épreuve,
- Les documents ressources,
- Ses connaissances acquises en formation.

Capacité C8 « Mettre en œuvre des équipements en sécurité » : 2 ECCF

ECCF E7.3 : Évaluation de la capacité C8-1 « Conduire un automoteur en sécurité »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C8 Mettre en œuvre des équipements en sécurité	C8.1 Conduire un automoteur en sécurité	- Maitrise de la conduite d'un automoteur - Réalisation de l'attelage en sécurité - Respect de l'équilibre statique - Travail en autonomie

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une pratique explicitée en situation réelle (manœuvre et conduite sur terrain ou voie non ouverte à la circulation publique).

Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.
Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de STE/agroéquipements. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

Attendus de l'ECCF :

- vérifications et contrôle de conformité avant départ
- mobilisation des connaissances techniques (chaîne cinématique du tracteur)
- application des réglementations
- réalisation d'un attelage en sécurité
- manœuvre et conduite en sécurité d'un automoteur

L'évaluation doit se faire en classe de première.

Pour les candidats de la voie scolaire, l'ECCF E7.3 sert de base à la délivrance de l'attestation intermédiaire de capacité, délivrable en fin de première.

ECCF E7.4 Evaluation de la capacité C8-2 « Mettre en œuvre un équipement lors de travaux mécanisés »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C8 Mettre en œuvre des équipements en sécurité	C8.2 Mettre en œuvre un équipement lors de travaux mécanisés	- Préparation du matériel et réglages (à poste fixe et au champ) - Réalisation de travaux mécanisés en prenant en compte le contexte agronomique et agro-écologique - Préservation des ressources - Evaluation du travail réalisé et compte rendu au responsable

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une pratique explicitée. La mise en situation professionnelle d'une durée indicative de 1H00 est suivie d'un temps d'explicitation d'une durée indicative de 30 minutes.

La période de l'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique. Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.
Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de STE/agroéquipements et un enseignant de STAE/ productions végétales. Un professionnel du secteur peut être associé à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

Attendus de l'ECCF
Cette ECCF évalue l'aptitude du candidat à :

- Mettre en œuvre une opération culturale mécanisée relevant d'un processus de production ;
- Expliciter, en situation, cette mise en œuvre en précisant les informations prélevées, les références mobilisées et les mises en relation effectuées pour faire ses choix ;
- Formuler une analyse critique de ses choix techniques et de la réalisation de l'opération mise en œuvre ;
- Prendre en compte la sécurité ;
- Sélectionner les informations à consigner pour rendre compte.

Déroulement de l'ECCF
Le candidat met en œuvre une opération culturale mécanisée faisant intervenir des matériels et/ou des équipements dans une situation professionnelle.

Le candidat, peut consulter des documents complémentaires (données techniques et enregistrements, données climatiques, itinéraire technique (ITK), notice technique, carnet d'entretien, etc.) qui lui permettent de réaliser et d'expliciter ses choix techniques pour la mise en œuvre de l'opération culturale mécanisée en prenant en compte le processus de production.

Les 2 ECCF (E7.3 et E7.4) peuvent comporter des parties relatives à l'évaluation visant à délivrer l'attestation valant CACES. (Cf. la note de service en vigueur qui porte sur la *diffusion de la liste des*

diplômes actuels de l'enseignement agricole donnant l'équivalence, dans certaines conditions, de catégories de diffusion de la liste des diplômes actuels de l'enseignement agricole donnant l'équivalence, dans certaines conditions, de catégories de CACES® (Recommandations de la CNAM))

Capacité C9 « Réaliser des opérations de maintenance » : 2 ECCF

ECCF E7.5 Evaluation de la capacité C9-1 « réaliser un diagnostic »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C9 Réaliser des opérations de maintenance	C9.1 Réaliser un diagnostic	- Identification d'un dysfonctionnement - Utilisation d'outils simples de diagnostic - Qualité du diagnostic et propositions de solutions

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une pratique explicitée en situation réelle. La mise en situation professionnelle d'une durée indicative de 40 minutes est suivie d'un temps d'explicitation d'une durée indicative de 20 minutes.

La période de l'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique. Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements/Agroéquipements. Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Attendus de l'ECCF :
- identification du système technique défaillant (panne réelle ou simulée)
- utilisation d'outils simple de diagnostic (multimètre, compressiomètre, ...)
- méthodologie de recherche de panne
- contrôle des pièces défectueuses

ECCF E7.6 Évaluation de la capacité C9-2 « réaliser des opérations de maintenance courante »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C9 Réaliser des opérations de maintenance	C9.2 Réaliser des opérations de maintenance courante	- Prise en compte de la commande et des contraintes - Qualité de la réalisation et maîtrise technique - Gestion des déchets et préservation de l'environnement

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une pratique explicitée en situation réelle. La mise en situation professionnelle d'une durée indicative d'1h est suivie d'un temps d'explicitation d'une durée indicative de 30 minutes.

La période de l'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique. Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.
Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de STE/agroéquipements.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Attendus :
- mobilisation des connaissances en technologie des mécanismes
- méthodologie de démontage et remontage
- utilisation d'outils spécifiques et adaptés
- maîtrise des gestes techniques

Les 2 ECCF destinées à l'évaluation de la capacité C9 peuvent avoir comme support une ou deux situations d'évaluation. Dans tous les cas, il convient de renseigner une grille d'évaluation pour chaque ECCF.

Capacité C10 « Mettre en œuvre des équipements en sécurité » : 1 ECCF

ECCF E7.7 Evaluation de la capacité C10 « s'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C10 s'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C10 s'adapter à des enjeux professionnels particuliers	A l'initiative de l'équipe pédagogique

Modalités : à l'initiative de l'équipe pédagogique

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Pour les candidats hors CCF :

L'épreuve E7 valide les capacités C7 à C10.

Capacités globales	Capacités intermédiaires	Coefficients
C 7 : Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques	C 7.1 : Caractériser les technologies utilisées dans les équipements mobilisables sur le chantier	1
	C 7.2 : Raisonner le choix des technologies dans un contexte de transitions	0,5
C 8 : Mettre en œuvre des équipements en sécurité	C 8.1 : Conduire un automoteur en sécurité	0,75
	C 8.2 : Mettre en œuvre un équipement lors de travaux mécanisés	0,75
C 9 Réaliser des opérations de maintenance	C9.1 Réaliser un diagnostic	0,5
	C9.2 Réaliser des opérations de maintenance courante	1
C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	0,5

Elle est affectée du coefficient 5

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pluridisciplinaire orale d'une durée de 30 minutes s'appuyant sur un dossier écrit obligatoire produit par le candidat.

Production du candidat :
Le candidat produit un dossier de 15 pages maximum annexes comprises décrivant 2 à 4 situations professionnelles vécues en milieu professionnel et permettant d'évaluer les 4 capacités à évaluer.
Le dossier écrit est remis par le candidat en 3 exemplaires selon les modalités définies par la Mirex pour transmission préalable aux examinateurs.
Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier dans les délais impartis ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve :
L'évaluation se déroule en deux temps :
- Une présentation orale de 5 minutes, sans temps de préparation, d'une ou deux situations professionnelles vécues mobilisant deux des trois capacités C7, C8, C9 au choix du candidat
Le candidat s'appuie éventuellement sur des supports de communication de son choix. La vidéo projection de ces supports doit être possible mais n'est pas obligatoire.
- Un échange avec le jury de 25 minutes prenant appui sur la présentation orale et sur les éléments du dossier. Au cours de cet échange, le jury finalise son évaluation des deux capacités support de la présentation orale du candidat et évalue la capacité restante.
S'il le souhaite, le candidat peut disposer d'un exemplaire de son dossier qu'il aura apporté le jour de l'épreuve pendant le déroulement de l'évaluation orale.

Examinateurs :
- un enseignant de STE/agroéquipements de la spécialité ;
- un enseignant de STAE/productions végétales de la spécialité
- un professionnel du secteur

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation en annexe n° 3. Tous les critères d'évaluation figurant dans le référentiel sont repris dans cette grille. L'évaluateur doit s'appuyer autant sur la prestation écrite que sur l'oral pour vérifier l'atteinte de toutes les capacités. Les critères doivent tous être appréhendés mais dans leur globalité et non dans un strict détail, afin d'étayer l'analyse des activités présentées.

Dans le cas d'un candidat ajourné ou d'un candidat VAE, ayant obtenu des attestations de blocs de compétences, les adaptations sont les suivantes :

- Le dossier comporte uniquement les parties destinées à évaluer les blocs non validés ;
- Les modalités d'évaluation (durée, examinateurs, remise du dossier) sont les mêmes que celles décrites ci-dessus.

La MIREX transmet à chaque évaluateur, un exemplaire de la grille d'évaluation correspondant à la situation du candidat.

Pour les candidats ajournés, la note finale de l'épreuve E7 est obtenue en faisant la moyenne des notes coefficientées attribuées à ces capacités non validées précédemment, auxquelles s'ajoutent les notes coefficientées maintenues de la session d'ajournement.

Pour les candidats ayant obtenu des blocs de compétences par la voie de la VAE, la note finale de l'épreuve E7 est obtenue en faisant la moyenne des notes coefficientées attribuées aux capacités non validées précédemment.

Benoît BONAIMÉ

Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

ANNEXE 1 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E5

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat professionnel ''Agroéquipement''

Examen : BAC PROFESSIONNEL **Session :** **Centre :**	**EPT** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E5** **Date :** **N° jury :**

C5 : Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions								
Capacités intermédiaires	**Critères**	**Indicateurs[1] potentiels (à adapter en fonction du sujet)**	**--**	**-**	**+**	**++**	**Barème**	**APPRÉCIATIONS**
C5.1 Identifier les éléments d'un contexte professionnel préalablement à la réalisation d'une opération culturale	- Identification des éléments du contexte d'intervention	-Repérage des éléments : commande, lieu d'intervention, … -Repérage des spécificités de la structure professionnelle -Pertinence des éléments cités pour caractériser le contexte -…					/ 8	
	- Identification des caractéristiques et des performances des équipements	-Repérage des équipements adaptés au contexte -Pertinence des éléments identifiés pour caractériser les équipements -…						
	- Identification des ressources naturelles communes mises en jeu dans la situation	-Pertinence des RNC (ressources naturelles communes) identifiées dans le contexte professionnel -…						
C5.2 Raisonner le choix d'équipements pour une opération culturale en prenant en compte les transitions	- Pertinence des choix proposés au regard du contexte et des ressources naturelles communes	-Justification des choix adaptés -…					/ 12	
	- Cohérence du raisonnement	-Adéquation de la proposition avec la situation professionnelle -…						
	- Pertinence des propositions d'adaptation et/ou d'évolution en lien avec les transitions	-Cohérence des évolutions proposées -Prise en compte des RNC (ressources naturelles communes) et des transitions -…						
							NOTE FINALE : /20	
Appréciation générale :								**Signature(s) du jury**

1 - Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E6

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat professionnel ''Agroéquipement''

Examen : BAC PROFESSIONNEL **Session :** **Centre :**	**EPT** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E6** **Date :** **N° jury :**

C6 : ''Organiser un chantier mobilisant des agroéquipements''								
Capacités intermédiaires	**Critères**	**Indicateurs[1]**	**--**	**-**	**+**	**++**	**Barème**	**APPRÉCIATIONS**
C6.1 Préparer un chantier	Appropriation de la commande, des enjeux et objectifs	-Présentation succincte de la structure, de ses facteurs de production et du contexte professionnel -Repérage des objectifs de production du chantier en lien avec le contexte -Pertinence du chantier dans le contexte de l'entreprise					/12	
	Choix de la stratégie d'intervention et planification en s'appuyant sur la réglementation	-Justification des choix des équipements mis en œuvre -Cohérence de l'organisation du chantier (postes de travail, approvisionnements, productivité du chantier …) -Pertinence des réglages choisis, respect des conditions de sécurité, prise en compte de la réglementation -Prise en compte pertinente des objectifs quantitatifs, qualitatifs et des différentes dimensions de la durabilité -Maîtrise du langage professionnel						
	Estimation des coûts	-Repérage des coûts fixes et des coûts variables -Pertinence des calculs effectués et des éléments d'analyse						
C6.2 Réaliser le suivi d'un chantier	Organisation du suivi	-Repérage des points forts et/ou faibles de l'organisation du chantier					/8	
	Qualité de la réalisation	-Repérage des écarts entre objectifs prévus et résultats atteints -Prise en compte des aléas						
	Respect des contraintes et de la réglementation	-Prise en compte des différentes dimensions de la durabilité lors de la réalisation						
	Proposition de pistes d'amélioration	-Pertinence et argumentation des propositions						
						NOTE FINALE :	**/20**	
Appréciation générale :								**Signature(s) du jury**

1 - Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

Annexe 3 : grille d'évaluation de l'épreuve E7 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat professionnel ''Agroéquipement''

Examen : BAC PROFESSIONNEL **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E 7** **Date :** **N° jury :**

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs[1]		- -	-	+	+ +	Commentaires	Barème	Note / 20	coef	Note/ 20 x coef
C 7 : Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques												
C 7.1 : Caractériser les technologies utilisées dans les équipements mobilisables sur le chantier	- Appropriation des éléments de technologie mis en œuvre dans le cadre du chantier - Exploitation de documents et de mesures - Analyse et explications du fonctionnement des équipements en situation	-Prise en compte d'éléments de technologies mis en œuvre dans le cadre d'un chantier -Analyse de fonctionnement de sous-ensembles techniques -Mise en œuvre d'un raisonnement -Explication du fonctionnement global des équipements en situation avec l'exploitation de documents et de mesures							**/ 14**	**/20**	**1,5**	
C 7.2 : Raisonner le choix des technologies dans un contexte de transitions	- Prise en compte du contexte - Justification des technologies au regard des contraintes et du contexte agro-écologique	-Appropriation du contexte -Explicitation des informations prélevées et des références mobilisées pour faire les choix -Justification scientifique des choix opérés -Formulation d'une analyse critique des choix techniques dans le contexte de transitions.							**/ 6**			
C 8 : Mettre en œuvre des équipements en sécurité												
C 8.1 : Conduire un automoteur en sécurité	- Maitrise de la conduite d'un automoteur - Réalisation de l'attelage en sécurité - Respect de l'équilibre statique - Travail en autonomie	-Vérifications et contrôle de conformité avant départ -Réglages du poste de travail -Justification des mobilisations techniques (chaîne cinématique du tracteur) -Prise en compte de la règlementation -Réalisation d'un attelage en sécurité -Qualité de la manœuvre et conduite en sécurité d'un automoteur							**/ 8**	**/20**	**1,5**	
C 8.2 : Mettre en œuvre un équipement lors de travaux mécanisés	- Préparation du matériel et réglages (à poste fixe et au champ)	-Appréciation du contexte -Prise en compte des objectifs (technique, agronomique, économique, agroécologique) et des consignes							**/12**			

	- Réalisation de travaux mécanisés en prenant en compte le contexte agronomique et agroécologique - Préservation des ressources - Evaluation du travail réalisé et compte rendu au responsable	-Situer l'intervention dans l'ITK -Organisation du poste de travail -Pertinence du choix du matériel -Pertinence des réglages du matériel -Justification des choix -Travail en sécurité -Qualité du travail réalisé -Rendre compte -Enregistrement des données									
C 9 : Réaliser des opérations de maintenance												
C 9.1 : réaliser un diagnostic	- Identification d'un dysfonctionnement - Utilisation d'outils simples de diagnostic - Qualité du diagnostic et propositions de solutions	-Identification du système technique défaillant -Pertinence d'utilisation d'outils simple de diagnostic -Qualité de la méthode de recherche de panne -Pertinence du contrôle des pièces - défectueuses							**/ 6**	**/20**	**1,5**	
C 9.2 : Réaliser des opérations de maintenance courante	- Prise en compte de la commande et des contraintes - Qualité de la réalisation et maîtrise technique - Gestion des déchets et préservation de l'environnement	-Prise en compte des connaissances en technologie des mécanismes -Qualité de la méthode de démontage et remontage -Pertinence d'utilisation d'outils spécifiques et adaptés -Maîtrise des gestes techniques							**/ 14**			
C 10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers												
C 10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	- Identification des spécificités des pratiques professionnelles liées à des enjeux particuliers - réflexion menée au regard de ces pratiques professionnelles								**/ 20**	**/20**	**0,5**	
										Note finale :	**/ 20**	**/ 100**

Appréciation générale :	**Signature(s) du jury**

1 Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs

Annexe n° 4

Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d'évaluation font partie du référentiel d'évaluation et à ce titre sont **règlementaires**. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
		TOTAL					**/20**	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.